



FALL HARVEST
MOISSON D'AUTOMNE
Produce and Politics
Fruits, légumes et politiques

MESSAGES CLÉS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS DU SECTEUR – PROTECTION FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION :

Dans le doute, pensez à Établir des liens (pourquoi est-ce important pour VOUS?), à Comparer (que manque-t-il?) et à Résoudre la situation (comment le gouvernement peut-il aider?)

Nous voulons que les parlementaires se souviennent à tout le moins de ce qui suit :

- **Établir des liens** : La culture, la récolte, l'emballage et la vente de fruits et légumes entraînent des frais généraux et des coûts en capital élevés – et les agriculteurs et vendeurs canadiens de fruits et légumes font face à un risque financier supplémentaire en raison d'une absence de protection financière par rapport aux pertes des acheteurs insolubles.
- **Comparer** : La nature périssable des fruits et légumes et les modalités de paiement plus longues du secteur font en sorte que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) ne constitue pas un mécanisme pratique pour les vendeurs lorsque les acheteurs de fruits et légumes deviennent insolubles. Malheureusement, le contexte commercial lié à la COVID-19 a conduit et conduira des entreprises à la faillite. Pire encore, l'absence de protection des vendeurs de fruits et légumes au Canada signifie également pour ces vendeurs qu'ils ne peuvent pas avoir accès à cette protection aux États-Unis à moins d'assumer des coûts financiers importants.
- **Résoudre la situation** : Une fiducie statutaire réputée limitée au Canada permettrait de protéger les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites *sans engendrer de coût pour le gouvernement*. Alors que la sécurité alimentaire se classe au deuxième rang des priorités de tous les Canadiens après les soins de santé, il est essentiel que le gouvernement mette en place toutes les mesures de protection possibles pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris un mécanisme de fiducie réputée au Canada.



CE QUE NOUS DEMANDONS (*décrit dans la brochure des parlementaires*)

- Prendre des mesures immédiates pour établir une fiducie statutaire réputée limitée qui protège les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites.
- Adopter le projet de *Loi sur la protection des fruits et légumes frais*, rédigé par Ronald C. Cuming, expert des lois canadiennes sur la faillite. Cette *loi* relèverait du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et viendrait compléter la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI).
- Demander au ministère de l'Agriculture des États-Unis de restituer l'accès préférentiel du Canada à la PACA lors du dépôt du projet de loi.